

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 11 DÉCEMBRE 2023

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

Arrêté modifiant l'arrêté n° A2023_01_40 portant constitution du Comité Social Territorial de la Ville de Gap, de son CCAS et de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance

Roger Didier, Maire de la Ville de Gap, Président du CCAS, Président de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance,

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L112-1 et L211-1,

Vu le code général de la fonction publique portant droits, obligations des fonctionnaires et des dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment ses articles L.251-5 à L.251-8

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Vu les délibérations n° 2022_03_24_6 du 24 mars 2022 du Conseil Municipal de la Ville de Gap, n° 2022_04_10 du 4 avril 2022 du Conseil d'Administration du CCAS et n° 2022_03_17_5 du 17 mars 2022 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance fixant le nombre de sièges du collège des représentants du personnel à 6 titulaires et celui du collège des représentants de l'employeur à 6 titulaires

Vu le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022,

Considérant que l'autorité territoriale souhaite opérer une nouvelle désignation,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 1er janvier 2024, la composition du comité social territorial de la Ville de Gap, de son CCAS et de la Communauté d'Agglomération est modifiée comme suit :

Représentants de la collectivité

Représentants titulaires de la collectivité	Représentants suppléants de la collectivité
Monsieur Roger DIDIER	Madame Ginette MOSTACHI
Madame Catherine ASSO	Monsieur Fabien VALERO
Monsieur Claude BOUTRON	Monsieur Alexandre MOUGIN
Madame Christiane BAR	Madame Evelyne COLONA
Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD	Monsieur Jean-Louis BROCHIER
Monsieur Vincent MEDILI	Madame Sabrina CAL

Représentants du personnel

Représentants titulaires du personnel	Représentants suppléants du personnel
Monsieur Fernand MOUTINHO (CFDT)	Madame Catherine FLAUD (CFDT)
Monsieur Dominique MILLION (CFDT)	Monsieur Renaud BENAÏTON (CFDT)
Madame Catherine CHAUVET (CFDT)	Madame Sabine CAMPAGNOLA (CFDT)
Madame Corinne GRUIT (CGT)	Monsieur Mario BRENNIA (CGT)
Monsieur Stéphane CHARABOT (CGT)	Madame Virginie VILLETARD (CGT)
Madame Christine MEOT (CGT)	Monsieur Dominique TEREZI (CGT)

Article 2 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 11 DÉCEMBRE 2023

Le Maire

Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 15 DEC 2023

Publié ou notifié le : 15 DEC 2023

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2023_12_623
Objet :	Arrêté modifiant l'arrêté n°A2023_01_40 portant constitution du Comité Social Territorial
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-11 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	005-210500617-20231211-A2023_12_623-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20231211-A2023_12_623-AR-1-1_0.xml	text/xml	915 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_13640.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20231211-A2023_12_623-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	55.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	15 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 décembre 2023 à 14h15min47s	Reçu par le MI le 2023-12-15

